

# COMPTE-RENDU DU COLLECTIF «INFORMATIQUE» DU 6 JUIN 2014

## ***Etaient présents à ce collectif qui s'est tenu à Montreuil:***

ALVAREZ Jean	Noisy - Cap Numérique
BALDO Pascale	Clermont Ferrand
BORDENAVE Thierry	Strasbourg
BORDONNEAU Richard	Bordeaux
BOURDIN Arnaud	Dijon
CHAPUY Arnaud	Versailles
DETOC Jean-Yves	Rennes
GATTI Claude	Noisy – SI2A
LEGUELTEL Eric	Rouen
LEROY Jacky	Amiens
RISACHER Michel	Nemours
ROMAGNY Béatrice	Reims
TEURTRIE Sandrine	Rennes
THIRION Nicolas	National

**La situation générale est apparue grave pour de nombreux participants du Collectif.**

**Surtout, la situation s'accélère et nombre d'informaticiens du Collectif nourrissent une inquiétude d'être laissés pour compte ou de ne pas avoir d'opinion à exprimer sur leurs situation et leur devenir en général. Pourtant, la conscience est forte de la représentativité très majoritaire des informaticiens de la DGFIP au sein de tout le ministère des Finances.**

**Cette situation instable et inquiétante revêt un double aspect :**

**en interne avec la démission du secrétaire général de la DGFIP, les négociations sur la mutualisation des fonctions support et l'interministérialité.**

**en externe avec le nouvel applicatif attendu Blu Age, les déménagements qui se généralisent partout, le pilotage par le Secrétariat Général (et non plus la DGFIP) de la mutualisation des fonctions support. Ainsi, la gestion des applications transverses avec la fin de l'ONP montre que Direction refuse d'aborder la question des agents de l'ONP de Paris comme étant de la DGFIP.**

**Ces sujets se recourent, et la CGT est concernée par leur gestion par le syndicat national, sa Fédération et l'UGFF, mais aussi par la Direction où des signes peuvent montrer une volonté de l'administration d'abandonner ses informaticiens.**

Montreuil, le 1er juillet 2014

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

# Le débat interne

## A – Compte-rendu de CEN

L'actualité étant importante, un compte-rendu de CEN a été effectué par Jean.

Il présente l'arrivée toute récente de Nicolas qui devrait être présenté à la CEN de juin et devrait être membre du BN.

Il fait part de la démission de Michaël CASAS avec le discours de ce dernier. Il a exprimé des raisons précises à la CEN qui n'en a retranscrit qu'une version allégée vis-à-vis des sections. Il se sentait isolé au sein du BN dont un renouvellement était discuté en espérant un tuilage.

Pour certains militants du Collectif, la démission d'un secrétaire général n'est pas à banaliser et constitue le signe que la situation change de manière accélérée.

Pour d'autres encore, la démission de Michaël CASAS ne constitue pas uniquement un problème pour le Bureau National mais également pour toute la Commission Exécutive Nationale dans sa globalité.

De même l'aspect personnel annoncé dans la démission du secrétaire général ne doit pas masquer des raisons politiques qui doivent se régler pour certains par la tenue du congrès.

## B – La situation revendicative

Les journées d'action des 18 mars, 20 mars et 15 mai ont été largement débattues. Elles sont liées au pacte de responsabilité avec l'austérité générée et la refonte de la carte territoriale qui a été évoquée. Cette refonte représente la couche basse des réformes en lien avec le statut sur la mobilité et l'interministérialité en toile de fond.

La mobilité peut devenir par conséquent un piège pour les informaticiens, qui si elle est forcée mettrait ceux qui exercent ce travail à part dans une situation délicate.

La mobilité est doublée avec l'interministérialité du statut où les informaticiens perdraient toute appartenance à un service régalienn qui les protège encore. Dans un monde concurrentiel dominé par des sociétés privées, l'accent est mis par le Collectif sur les risques directs qui s'exerceraient sur les informaticiens quant à leur emploi.

Il a été rappelé que les mutuelles des fonctionnaires ont dû changer de statut suite à une demande de l'Europe d'uniformisation et mise en concurrence des mutuelles. A ce titre, la question se pose sur le temps que pourrait résister un corps d'informaticiens détaché d'une fonction régalienn de l'Etat et en concurrence

directe avec des sociétés du secteur privé.

Parallèlement l'article dans la revue « ENA » de Bruno Bezar : « Comment une administration régalienn peut devenir une administration numérique de référence : le cas de la DGFIP » est évocateur :

Le titre en lui-même porte l'annonce de la fin de toute mission régalienn de la DGFIP.

*Le couple mobilité – interministérialité est perçu comme un danger immédiat sur les informaticiens exerçant au sein de la DGFIP. Il est donc dénoncé avec force par le Collectif pour les informaticiens de la DGFIP. Ces derniers représentent l'essentiel du personnel informatique de tout le Ministère des Finances.*

Dans ce cadre, il a été débattu d'une fiche de l'UGFF revendiquant les corps interministériels. Cette fiche a été jugée dommageable à la mobilisation pour les journées d'actions menées. Un Groupe de Travail devait avoir lieu le 14 mai sur la mutualisation des fonctions support. Un mandat était donné à l'UGFF pour faire une expertise sur la question indemnitaire qui reste ouverte sur le cumul entre NBI et TAI.

D'une façon plus générale, le congrès de l'UGFF s'est prononcé contre le statut interministériel. Le Conseil National du syndicat a réitéré l'affirmation de cette orientation. Or, la majeure partie des syndiqués en informatique au ministère sont issus de la DGFIP. De même, l'immense majorité des informaticiens du ministère travaillent pour la DGFIP.

Une problématique se dégage pour sortir de la journée avec des engagements pour que les informaticiens de la DGFIP se fassent entendre. Devant les risques de perte du statut où ils se sentent en première ligne, une volonté de mobilisation apparaît pour faire face à toute attaque en interne comme en externe.

Le Collectif désire s'exprimer et se mobiliser sur les questions qui sont primordiales pour lui.

Pour la réunion à l'UGFF du 11 juin préparatoire à la DISIC du 25 juin : Le collectif mandate Michel RISA-CHER (collectif informatique) et Jean ALVAREZ (collectif informatique et CEN) pour assister à cette réunion préparatoire du 11 juin et au GT de la DISIC du 25 juin.

D'une manière générale, le Collectif affirme devoir être présent à tous les niveaux de négociation dans chaque GT quel qu'il soit au plan informatique.

Cela tient à ses revendications, son crédit et son poids en terme d'informaticiens au sein de la DGFIP.

# Le débat revendicatif face à la Direction

## A - Des menaces générales sont identifiées pour tout le réseau

D'une manière générale, les attaques sur le réseau de la DGFIP en général et les informaticiens en particulier est perçue avec acuité et dénoncée avec force.

A ce titre, le rapport de l'IFRAP a été porté à la connaissance du Collectif. Il semble manifestement être le produit de personnes connaissant parfaitement notre réseau.

Il est clair :

- ✓ Notre réseau est fort d'environ 850 SIE et 850 SIP : il faut réduire leur nombre à 100.
- ✓ Notre réseau compte encore environ 2700 trésoreries : elles doivent être divisées par 4,3 pour atteindre un nombre de 450

Pour cela, le rapport préconise la réorientation du réseau sur les nouvelles régions et d'utiliser le réseau de la Poste. Cela signifierait la destruction de notre administration avec du personnel non qualifié en remplacement. A ce titre, il a été rappelé que le dernier concours de fonctionnaire au sein de La Poste avait eu lieu au tournant des années 2000.

Plus largement sur l'avenir du Service Public en général, il existe environ 56000 points d'accueil en France. L'objectif affiché est d'arriver à réduire leur nombre à 5000. Cela constitue une véritable saignée, mais surtout, cela redessine littéralement la carte des Services public en France. C'est la première fois dans l'histoire de France que de tels reculs sociaux seraient effectifs à ce point suite à des recommandations internationales.

Tous les repères que nous avons aujourd'hui seraient appelés à disparaître.

Au sein de la DGFIP elle-même, le statut interministériel n'est pas vu comme un problème par la Direction car la DGFIP serait alors prestataire de service pour tout les autres ministères et verrait donc son rôle -soit disant- conforté. Comme déjà énoncé en première partie, le Collectif identifie comme une menace qui pèse sur l'ensemble du ministère tout changement vers l'interministérialité.

## B - Des menaces particulières sont également identifiées pour les informaticiens de la DGFIP

Le Collectif souligne que les bassins d'emploi ont beaucoup changé. La réflexion stratégique de fond sur

l'organisation du réseau doit donc être posée.

Il est ainsi évident que des applications comme CHORUS ou HELIOS ont pris le pas sur d'autres applications d'autres ministères. Elles font partie des applications transverses qui tendent à se généraliser et s'imposer. Ce sont en partie elles qui posent la problématique du statut interministériel des informaticiens.

Dans ce cadre, les 4 grands réseaux informatiques que l'ont peut identifier sont constitués par ceux :

- ✓ du ministère de l'intérieur
- ✓ de l'éducation nationale
- ✓ du monde hospitalier
- ✓ du ministère de l'Economie et des Finances.

En faisant exception du ministère de la Défense qui est à part, aucune vision stratégique n'est posée sur le Service Public du futur structuré par son informatique.

En revanche, il est possible de voir comment s'organisent la DGFIP en son sein quant à ces nouvelles applications transverses.

Elle crée un consortium dédié ou bien un groupement public/privé qui dispose d'un budget propre. Ce dernier pilote le projet de bout en bout. Ce n'est que la mise en exploitation qui est donnée aux services informatiques de la DGFIP. C'est également la DGFIP qui gère les marchés d'assistance et négocie des contrats de service avec ses indicateurs et tableaux de bord.

La contrainte de service pèse donc dès lors sur l'exploitation et non plus sur le consortium ou le groupement. Or, il est difficile de séparer le pilotage de l'exploitation du pilotage du projet. Pour des raisons de primeur sur le projet, le groupement dispose de moyens de piloter lui-même l'exploitation à distance en alléguant notamment des contraintes de sécurité. Ainsi, la réinternalisation du pilotage de l'exploitation voulue par la DGFIP risque toujours de rester limitée et entraîne des luttes de pouvoir difficiles à gérer.

On note souvent deux choses dans ce mode de fonctionnement « mutualisé »:

La première est que le groupement cherche toujours à garder l'initiative en mettant en oeuvre des nouveautés facturées pour durer et générer des bénéfices.

La seconde est que la responsabilité du projet reste dévolue à l'administration qui gère l'exploitation.

Dans ce paysage remodelé, la direction déclare qu'il n'y a pas de sujet sur l'interministérialité, pourtant la DISIC travaille sur le décloisonnement de l'informatique et tend à vouloir généraliser ces mutualisations

Une nouvelle application vient également modifier l'organisation de l'informatique : Blu Age;

Cette application doit permettre de traduire de manière automatique tout code écrit en COBOL (langage procédural) en JAVA (langage objet). Une raison invoquée par l'administration est l'arrêt de toute maintenance de PACBASE par IBM, qui est l'AGL permettant de générer du COBOL.

L'administration désire surtout par là se désengager de toute la maintenance concernant ses Mainframe pour les remplacer par des serveurs de type X86 géré sous Linux.

De manière plus cachée, il apparaît que Blu Age est également un générateur de code JAVA à partir d'analyses effectuées en UML. Rien n'est évoqué pour aborder les profonds changements que cela induirait dans l'organisation du travail. En particulier, les métiers de programmeurs et d'analystes seraient bouleversés dans les besoins qu'il faudrait avoir sur ces deux qualifications.

Avec l'arrêt de l'ONP, le Collectif observe des changements profonds dans la vie concrète des agents et des ESI.

A Rennes, l'annonce d'une reprise d'activité s'effectue mais sans calendrier avec des applications qui sont « prélevées » ailleurs, notamment Versailles ou Lyon. Une de ces applications est précisément transverse : HELIOS. Auparavant, des équipes du privé géraient par un travail de nuit le maintien en condition opérationnel de l'exploitation. Avec le transfert des missions à

Rennes et la réinternalisation – au moins partielle - du projet, la crainte se vérifie d'un appel massif à des astreintes pour les informaticiens de l'ESI de Rennes

La question des astreintes est un des sujets d'actualité identifié par le Collectif qui devrait devenir de plus en plus important dans la période à venir. Cette problématique est en lien direct avec celles des raisons de la souffrance au travail régulièrement évoquée au sein du Collectif.

Par ailleurs, les missions gagnées sur un site géographique fragilisent ceux qui perdent des missions.

Le Collectif désire réaffirmer avec force la garantie de maintien des sites.

Or, l'inquiétude et les interrogations se posent sur les sites de Nantes, Lille, Versailles, Rouen après le déménagement dont Lyon a déjà fait l'objet. Des pétitions et motions seront présentées à la Direction sur ces sujets pour les sites concernés.

Dans les bureaux d'études pourtant essentiels à la vie informatique, la situation n'est plus sereine et ressemble par certains aspects à celle observée dans les ESI. Les demandes récurrentes de demande de débat sur la réforme de l'Etat n'ont jamais eues lieu. Dans cet ordre d'idée, la direction du SI souhaite manifestement exclure du débat informatique toute une frange de la population qui ne dépend pas directement d'elle (comme les personnels détachés à l'ONP) ou bien ceux qui n'ont pas de qualification et ne sont donc pas considérés comme informaticiens (comme les agents de Cap numérique).

## **En terme d'action, le Collectif désire se mobiliser autour de deux axes :**

### **► Un projet de tract construit autour de 10 questions importantes.**

**Ce tract doit pouvoir être transformé en pétition et servir de perspective de mobilisation à la rentrée.**

**En effet, le Collectif juge qu'une action rapide est nécessaire face à l'actualité riche et inquiétante qui se présente de manière immédiate. Pour cela, la provocation d'un rapport de force est une solution nécessaire envisagée.**

### **► Progresser sur la charte revendicative qui sera initialisée à la rentrée dans le cadre du Collectif.**

**Il est question de repartir de la charte en cours d'existence et de l'adapter aux besoins de l'actualité;**

**La priorité pourrait être donnée aux thèmes de l'organisation du travail (et notamment les astreintes), les règles de gestion et les processus de requalification par exemple.**